



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**926 AGR Ventil Reiniger MF92600250A**

Date d'impression: 22.07.2021

Code du produit: 1102036

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

926 AGR Ventil Reiniger MF92600250A

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

nettoyant

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société: TUNAP GmbH & Co. KG  
Rue: Bürgermeister-Seidl-Str. 2  
Lieu: D-82515 Wolfratshausen  
Téléphone: + 49 (0) 8171/1600 - 0  
e-mail: [sdb@tunap.com](mailto:sdb@tunap.com)  
Internet: [www.tunap.com](http://www.tunap.com)

Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40

**Fournisseur**

Société: TUNAP France SAS  
Rue: 1, rue Guynemer  
Lieu: F-67120 F-67120 Altorf  
Téléphone: + 33 (0) 388 68 64 94  
e-mail: [sdb@tunap.com](mailto:sdb@tunap.com)  
Internet: [www.tunap.fr](http://www.tunap.fr)

Téléfax: + 33 (0) 388 68 67 58

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +33 03 88 37 37 37 (CapTv de Strassbourg)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 3

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

2-aminoéthanol; éthanolamine

N-dodécyl-β-alanine, composé avec 2,2',2"-nitrilotriéthanol (1:1)

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



## 926 AGR Ventil Reiniger MF92600250A

Date d'impression: 22.07.2021

Code du produit: 1102036

Page 2 de 12

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

Contient 5 % en masse de composants inflammables.

**2.3. Autres dangers**

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine			3 - < 5 %
	205-483-3	603-030-00-8	01-2119486455-28	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H332 H312 H302 H314 H335 H412			
14171-00-7	N-dodécyl-β-alanine, composé avec 2,2',2"-nitrilotriéthanol (1:1)			0,1 - < 1 %
	238-015-1			
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318			
100-37-8	2-diéthylaminoéthanol; N,N-diéthyléthanolamine			0,1 - < 1 %
	202-845-2	603-048-00-6		
	Flam. Liq. 3, Repr. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT RE 2; H226 H361 H331 H311 H302 H314 H373			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

&lt; 5 % agents de surface amphotères, parfums (Limonene).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veuillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

**Après inhalation**

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**926 AGR Ventil Reiniger MF92600250A**

Date d'impression: 22.07.2021

Code du produit: 1102036

Page 3 de 12

**Après contact avec la peau**

Se laver avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatigable,

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO<sub>2</sub>, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereux si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

Risque d'un éclatement du récipient.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une station d'épuration.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13


**926 AGR Ventil Reiniger MF92600250A**

Date d'impression: 22.07.2021

Code du produit: 1102036

Page 4 de 12

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**
**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
**Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

**Préventions des incendies et explosion**

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Aliments pour humains et animaux.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger du gel. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
100-37-8	2-Diéthylaminoéthanol	10	50		VME (8 h)	
141-43-5	Ethanolamine	1	2,5		VME (8 h)	
		3	7,6		VLE (15 min)	



## 926 AGR Ventil Reiniger MF92600250A

Date d'impression: 22.07.2021

Code du produit: 1102036

Page 5 de 12

## Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	3,3 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	2 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	0,24 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	3,75 mg/kg p.c./jour
100-37-8	2-diéthylaminoéthanol; N,N-diéthyléthanolamine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	18,3 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	10,7 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	2,5 mg/kg p.c./jour

## Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation		
Milieu environnemental		Valeur	
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine		
Eau douce		0,085 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)		0,028 mg/l	
Eau de mer		0,009 mg/l	
Sédiment d'eau douce		0,434 mg/kg	
Sédiment marin		0,043 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l	
Sol		0,037 mg/kg	
100-37-8	2-diéthylaminoéthanol; N,N-diéthyléthanolamine		
Eau douce		0,062 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)		0,34 mg/l	
Eau de mer		0,006 mg/l	
Sédiment d'eau douce		0,673 mg/kg	
Sédiment marin		0,067 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l	
Sol		0,098 mg/kg	

## Conseils supplémentaires

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées
- d avant la couche suivante

sang (B)

Urine (U)

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**926 AGR Ventil Reiniger MF92600250A**

Date d'impression: 22.07.2021

Code du produit: 1102036

Page 6 de 12

**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

**Mesures d'hygiène**

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.  
DIN EN 166

**Protection des mains**

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.  
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480min  
Épaisseur du matériau des gants 0,45 mm  
EN ISO 374

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.  
Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:  
Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).  
Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A  
Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.  
Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	jaune néon
Odeur:	Citron

pH-Valeur (à 20 °C):

**Testé selon la méthode**  
10,7 DIN 19268

**Modification d'état**

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition  
et intervalle d'ébullition:

100 °C

Point d'éclair:

179 °C

Densité:

1 g/cm<sup>3</sup> DIN 51757**9.2. Autres informations**

Les indications se rapportent à la matière active technique: Densité relative, Couleur, Odeur, Viscosité, pH.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

**926 AGR Ventil Reiniger MF92600250A**

Date d'impression: 22.07.2021

Code du produit: 1102036

Page 7 de 12

Le produit est stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO<sub>2</sub>, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

**Information supplémentaire**

Ne pas mélanger avec acides.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine				
	orale	DL50 mg/kg	ca. 1515	Rat	Study report (1966)
	cutanée	DL50	2504 mg/kg	Lapin	Study report (1988)
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation (4 h) aérosol	CL50	1,3 mg/l	Rat	
100-37-8	2-diéthylaminoéthanol; N,N-diéthyléthanolamine				
	orale	DL50 mg/kg	ca. 1320	Rat	Study report (1969)
	cutanée	DL50 mg/kg	ca. 1100	Lapin	Cited in: Documentation of the Threshold
	inhalation (1 h) vapeur	CL50	ca. 4,6 mg/l	Rat	Study report (1969)
	inhalation aérosol	ATE	0,5 mg/l		

**Irritation et corrosivité**

Provoque une irritation cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**



## 926 AGR Ventil Reiniger MF92600250A

Date d'impression: 22.07.2021

Code du produit: 1102036

Page 8 de 12

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénéité sur l'homme disponible.  
Aucune indication relative à la mutagénéité des gamètes sur l'homme disponible.  
Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Substance		[h]   [d]	Espèce	Source
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 349 mg/l	96 h	Cyprinus carpio	Study report (1997)
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,8 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	unpublished (1997)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 65 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1997)
	Toxicité pour les poissons	NOEC 1,24 mg/l	41 d	Oryzias latipes	unpublished (2008)
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,85 mg/l	21 d	Daphnia magna	unpublished (1997)
100-37-8	2-diéthylaminoéthanol; N,N-diéthyléthanolamine				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 147 mg/l	96 h	Leuciscus idus	Study report (1987)
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 62,3 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1988)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 83,6 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1988)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles pour le mélange. AOX (mg/l): 0

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine	-2,3
100-37-8	2-diéthylaminoéthanol; N,N-diéthyléthanolamine	0,21

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine	2,3		SAR and QSAR in Envi
100-37-8	2-diéthylaminoéthanol; N,N-diéthyléthanolamine	< 6,1	Cyprinus carpio	Publication (2002)



**926 AGR Ventil Reiniger MF92600250A**

Date d'impression: 22.07.2021

Code du produit: 1102036

Page 9 de 12

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

**Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN 1950
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	AÉROSOLS
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	2
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	-
Étiquettes:	2.2
Code de classement:	5A
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	3
Code de restriction concernant les tunnels:	E

**Transport fluvial (ADN)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN 1950
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	AÉROSOLS

**926 AGR Ventil Reiniger MF92600250A**

Date d'impression: 22.07.2021

Code du produit: 1102036

Page 10 de 12

<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	2
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	-
Étiquettes:	2.2
Code de classement:	5A
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0

**Transport maritime (IMDG)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN 1950
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	AEROSOLS
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	2.2
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	-
Étiquettes:	2.2
Marine polluant:	no
Dispositions spéciales:	63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
Quantité exceptée:	E0
EmS:	F-D, S-U

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	UN 1950
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	AEROSOLS, non-flammable
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	2.2
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	-
Étiquettes:	2.2
Dispositions spéciales:	A98 A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y203
Quantité exceptée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
---------------------------------	-----

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**926 AGR Ventil Reiniger MF92600250A**

Date d'impression: 22.07.2021

Code du produit: 1102036

Page 11 de 12

**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2010/75/UE (COV): Aucune information disponible.

2004/42/CE (COV): Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Directive aérosol (75/324/CEE)

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

IATA: International Air Transport Association

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level

WEL (UK): Workplace Exposure Limits

TWA (EC): Time-Weighted Average

ATE: Acute Toxicity Estimate

STEL (EC) Short Term Exposure Limit

CL50: Lethal Concentration

EC50: half maximal Effective Concentration

ErC50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**926 AGR Ventil Reiniger MF92600250A**

Date d'impression: 22.07.2021

Code du produit: 1102036

Page 12 de 12

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*